

cg. 57-1.

.. 9 —

1<sup>re</sup> COMMISSION d'Initiative parlementaire.

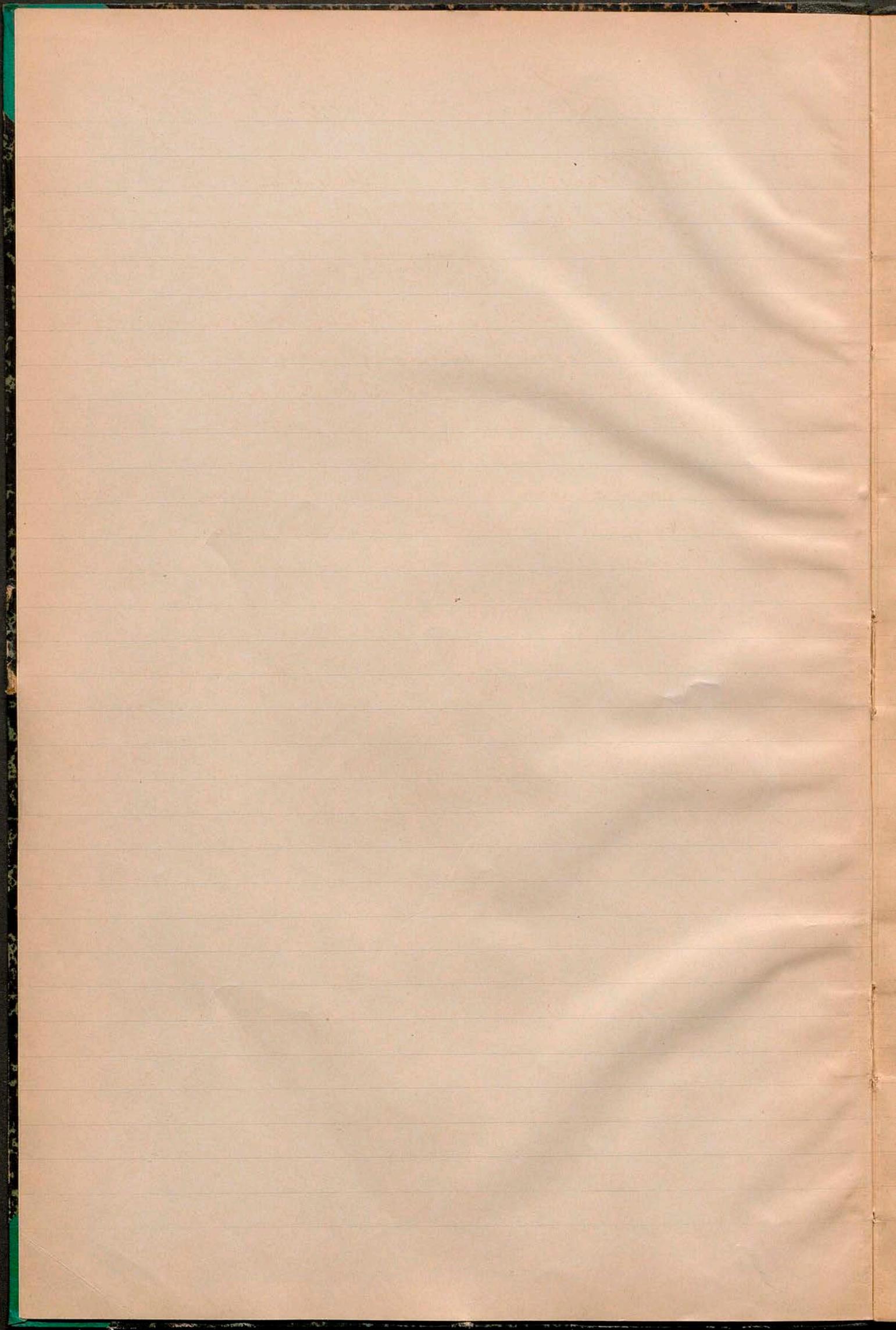
(Nommée le 17 janvier 1905.)

MM.

- |                        |   |                                     |
|------------------------|---|-------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> BUREAU | { | THOREL.<br>MASCURAUD.               |
| 2 <sup>e</sup> BUREAU  | { | CHOVET.<br>Alcide DUSOLIER.         |
| 3 <sup>e</sup> BUREAU  | { | Philippe BERGER.<br>Comte DE BLOIS. |
| 4 <sup>e</sup> BUREAU  | { | Gustave RIVET.<br>FORTIER.          |
| 5 <sup>e</sup> BUREAU  | { | Paul BÉZINE.<br>BATAILLÉ.           |
| 6 <sup>e</sup> BUREAU  | { | GUILLIER.<br>AUCOIN.                |
| 7 <sup>e</sup> BUREAU  | { | Dominique DELAHAYE.<br>SAILLARD.    |
| 8 <sup>e</sup> BUREAU  | { | BONNEFILLE.<br>Jules BRISSON.       |
| 9 <sup>e</sup> BUREAU  | { | BIDAULT.<br>DUFOUSSAT.              |

*Secrétaire*

*Président*



A

Séance du 19 Janvier 1909

Président M.<sup>r</sup> Aucois  
Secrétaire M.<sup>r</sup> Bernier

Étaient présents : M.<sup>r</sup> Aucois - Saitard - Dusolier - Rivet - Auger - Fortier - Delahaye - Doumelle  
Chotel et Guiller

En l'absence de M. Dezive, M. Guiller est désigné comme secrétaire.

M. Rivet expose sommairement l'objet de sa proposition tendant à l'abrogation de l'art. 140 du P. Civil.

La commission est d'avis à l'unanimité de prendre cette proposition en considération et désigne M. Guiller comme rapporteur.

M. Guiller expose sommairement l'objet de sa proposition tendant à l'abrogation de l'art. 196 du Code Civil.

La commission est d'avis de prendre cette proposition en considération et désigne M. Rivet comme rapporteur.

Le Secrétaire

*(Signature)*

Le Pr.  
*(Signature)*

Séance du 23 Janvier 1909

Président : M. Aucois

Secrétaire M. Guiller

Étaient présents : M.<sup>r</sup> Aucois - Rivet - Dusolier - Saitard  
D. Blois, Chotel et Guiller

M. le Président communique le projet de loi de M.

2

Séance du 14 Mars 1908

Président M<sup>r</sup>: Queau

Secrétaire M<sup>r</sup>: Béreau

M<sup>r</sup>: Dumolot, Berger et de Blois sont excusés.

Examen de la proposition de M<sup>r</sup>: Latouche

M<sup>r</sup>: Bonniolle est nommé rapporteur.

2<sup>e</sup>. Examen de la prop. de M<sup>r</sup>: Colard Douville

M<sup>r</sup>: Fortier est nommé rapporteur.

Le Président

Le secrétaire

L. Queau

P. Béreau

Séance du 27 Mars 1908

Président M<sup>r</sup>: Queau

Secrétaire M<sup>r</sup>: Béreau

1<sup>o</sup> M<sup>r</sup>: Bonniolle donne lecture de son rapport sur la proposition de M<sup>r</sup>: Latouche

Le rapport est adopté.

2<sup>o</sup> M<sup>r</sup>: Fortier donne lecture de son rapport sur la proposition de M<sup>r</sup>: Colard Douville.

Le rapport est adopté.

Le Président

Le secrétaire

L. Queau

P. Béreau